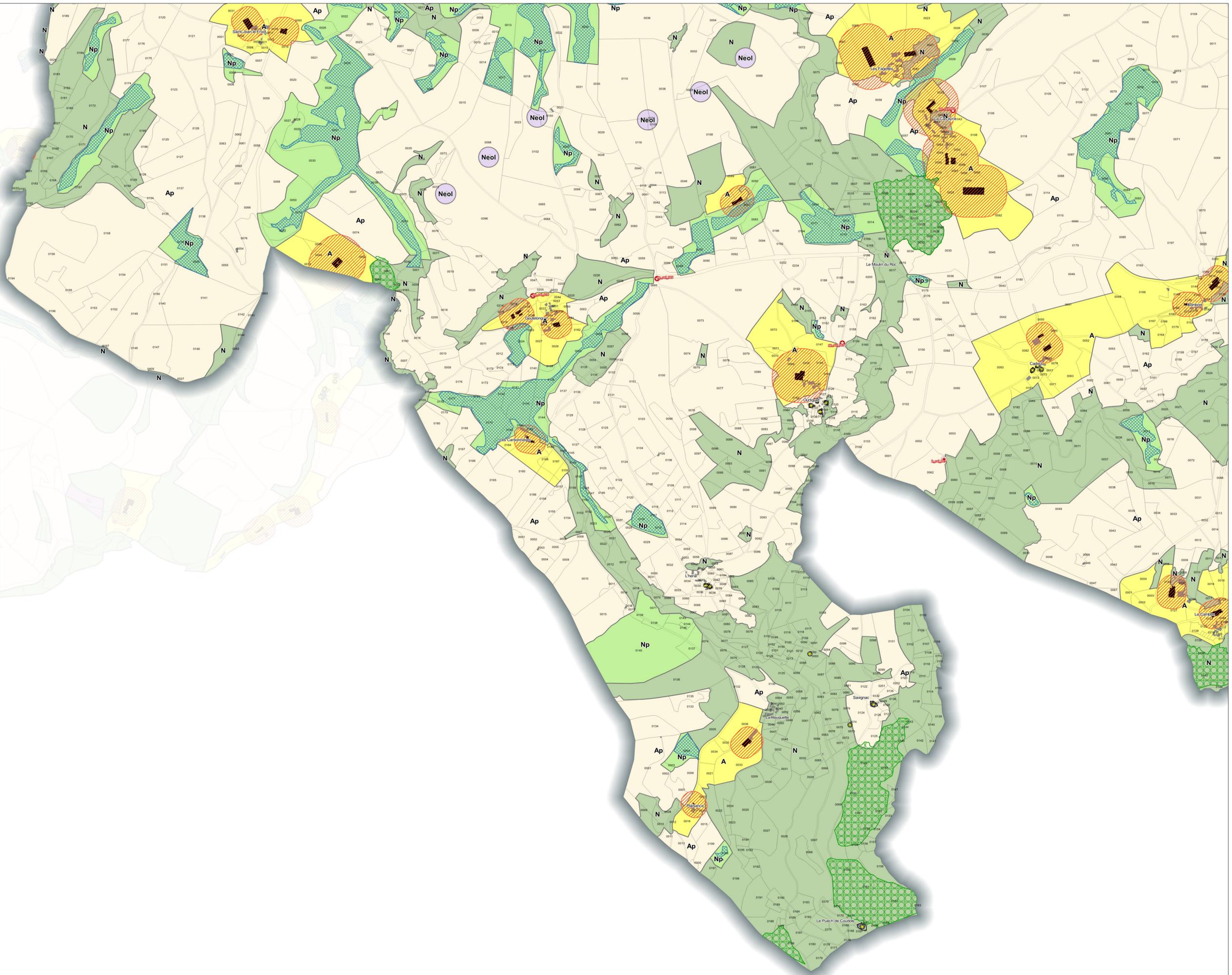




**ELABORATION**  
 Rédigé le : 6 mai 2021  
 Approuvé le : 20 janvier 2022  
 Exécuteur le :

**Modifications - Révisions - Mises à jour**

**Zonage**  
 1:5 000      4.7.g



**Légende**

**Normes supérieures**

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)
- Zones inondables - Etudes hydrologiques localisées (sources : Adria, CETE Puy de Dôme)

**Dispositions relatives à la loi littoral**

- Espaces Protégés du Rivage repérés au titre de la Loi Littoral
- Bande des 100 mètres à compter de la côte 805

**Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)**

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager
- Patrimoine archéologique

**Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)**

**Haies identifiées**

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3

**Arbres remarquables**

- Zones humides, tourbières, marais, talwegs, etc. (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
- Aires d'alimentation des zones humides - limite informative

**Murs de pierre sèche**

- Murs de catégorie 1
- Murs de catégorie 2
- Murs de catégorie 3

**Ensembles boisés**

- Espace naturel à restaurer
- Espaces Boisés Classés

**Prescriptions particulières**

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 OAP)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du CU
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex. : carrière)
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitat" ou dans la sous-destination "autres hébergements touristiques"
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans les sous-destinations "artisanat et commerce de détail" et "restauration"
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés pour permettre les aménagements rigiers autorisés en secteur Np

**Zones urbaines**

- LU UTN
- LUa
- Lib
- LUb
- LUc
- LUd
- LUe
- LUf
- LUg
- LUh
- LUi
- LUj
- LUk
- LUl
- LUm
- LUx
- LUy
- LUz

**Zones agricoles**

- A
- Am
- Ap
- At

**Zones naturelles**

- N
- Ne
- Neol
- Nj
- Ni
- Np
- Nt
- Nuh
- Nix

**Liste des emplacements réservés**

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (en m²)
01	Aménagement paysager	Salles-Curan	Saint-Martin-des-Faux	Commune de Salles-Curan	857
02	Création d'un équipement public	Salles-Curan	Salles-Curan	Commune de Salles-Curan	2 781
03	Elargissement de voie	Salles-Curan	Saint-Martin-des-Faux	Commune de Salles-Curan	164
04	Création d'un accès	Salles-Curan	Salles-Curan	Commune de Salles-Curan	173
05	Aménagement paysager et espaces verts	Salles-Curan	Salles-Curan	Commune de Salles-Curan	795
06	Création d'une fontaine d'écoulement	Salles-Curan	Ville Française	Commune de Salles-Curan	207
07	Aménagement du corridor	Salles-Curan	Salles-Curan	Communauté de Communes Levezou-Pareloup	2 031
08	Création de stationnement	Salles-Curan	Salles-Curan	Communauté de Communes Levezou-Pareloup	622